

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE BONNEVAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Version 10

(Conseil Municipal du 12 septembre 2015)

DOCUMENT PROVISOIRE

## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	2
PRÉAMBULE .....	3
a. Contexte règlementaire et législatif .....	3
b. Contexte communal .....	3
1. PERENISER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI (20 votes) .....	5
2. PROPOSER DES MODES D'HABITER ADAPTES AUX SITATUTIONS DIFFERENTES DES HAMEAUX ET AUX ASPIRATIONS INDIVIDUELLES RECEVABLES (33 votes) .....	7
a. Réhabiliter en priorité les bâtiments existants pour accueillir de nouveaux habitants .....	7
b. Lutter contre le mitage des espaces naturels et agricoles .....	8
c. Etudier la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement et/ou d'une plateforme de pluri-activités .....	8
d. Respecter l'identité cévenole tout en modernisant les matériaux et pratiques de construction pour rendre plus simple et moins coûteuse la réhabilitation des ruines .....	8
e. Les objectifs d'accueil de population .....	9
f. Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain .....	9
3. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER POUR GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES (11 votes) .....	11
4. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE ET MILITER POUR L'ACCES AU TRES HAUT DEBIT (6 VOTES) .....	13

DOCUMENT PROVISoire

## PRÉAMBULE

---

### **a. Contexte réglementaire et législatif**

Le contenu et la portée du PADD sont définis par les articles L.123-1, L122-1-3 et R.123-3 du Code de l'Urbanisme.

A ce titre, l'article L.123-1 établit que : « *Les plans locaux d'urbanisme (...) comportent un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune.* »

L'article L122-1-3 du Code de l'Urbanisme précise :

« *Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.* »

L'article R.123-3 du Code de l'Urbanisme précise que :

« *Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.* »

Le projet de la commune présenté par le PADD s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec les orientations définies dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Cévennes approuvé le 30 décembre 2013.

### **b. Contexte communal**

La commune de BONNEVAUX jouit d'une situation géographique qui en fait son charme tout en rencontrant quelques difficultés d'accès auxquelles on doit s'accoutumer : presque 300 mètres de dénivelé séparent le col du Péras de la commune d'AUJAC qui surplombe la vallée de la Cèze. La rudesse des accès, l'absence de services de réelle proximité, les choix désormais à opérer pour accompagner une évolution de son fonctionnement et l'absence de marge de manœuvre financière, créent des contingences particulières.

Les paysages naturels marqués par un relief montagneux, l'implantation du bâti sur le versant orienté sud, les vues lointaines et la nature prolifique permettent d'apprécier sans retenue cette oasis de calme et de sérénité. L'architecture traditionnelle globalement bien entretenue imprime l'ambiance des lieux habités. Il ne faut cependant pas nier l'état de ruine de nombreux bâtiments, qui, potentiellement, deviendront des ressources pour les développements futurs.

La commune dépend fortement de la vallée de la Cèze, (BESSEGES en particulier mais aussi GENHOLAC) pour les approvisionnements divers, les écoles, les services de santé, la réparation des machines agricoles... Elle se situe à la limite du département de l'Ardèche au sud, une partie des habitants est donc plutôt tournée vers Les Vans. La faible largeur des voies d'accès et leur profil

tourmenté compliquent nombre d'usages et d'interventions utiles au quotidien des habitants, aux besoins des agriculteurs, aux transports scolaires, aux travaux engagés sur l'habitat et les espaces publics.

Les hameaux de la commune (BONNEVAUX village, NOJARET, LES ALLEGRES, COULIS, LE BOSC, LES THOMAZES), reconstruits, en grande partie, grâce à l'arrivée de nouveaux habitants au cours des années entre 1970 et 2015 ; ils ont des caractéristiques parfois très différentes autant par le niveau de leur réhabilitation que sur les conditions de leur occupation.

De nombreux habitants résident aussi dans des mas réhabilités (ex: La Rouvière, La Figère, l'Abbaye, La Pourière, Gran-Pesse...), d'autres dans des ruines ou clèdes reconstruites ou des cabanes isolées.

La population est passée de 30 à 100 habitants environ entre les années 1960 et aujourd'hui. La pyramide des âges affiche les plus de 30 ans à près de 75% avec un nombre faible de jeunes enfants. Elle illustre un vieillissement de la population.

Résidents sédentaires et secondaires sont en nombre quasiment égal.

Le devenir de la commune doit se soumettre à un objectif de stabilisation et de confortement d'un modèle atypique pour limiter sa vulnérabilité et mettre en perspective les forces du projet dont la commune recèle pour l'avenir.

Les faibles moyens d'investissement de la commune engageront la nécessité de disposer de soutiens financiers et opérationnels extérieurs mais aussi de conduire une gestion éclairée pour les actions à mener : chaque dépense consacrée à la stabilisation puis à l'amélioration de la situation devra être compensée par une ressource. La municipalité est évidemment consciente de cette donnée.

Le diagnostic stratégique et les conclusions des journées d'animation conduites en compagnie de LISODE permettent de qualifier et préciser les différents enjeux de la planification du territoire et le contenu du Plan Local d'Urbanisme à venir.

Les orientations du projet municipal sont développées avec ambition. La concertation a donné lieu à des votes suivants les sujets. Les chapitres du PADD sont influencés par le nombre de votes attribué à chaque thème lors de l'atelier citoyen du 4 août 2014.

**Il s'agira de promouvoir un modèle de développement harmonieux et mesuré appuyé sur les richesses et spécificités du territoire de la « bonne vallée »**

## 1. PERENISER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI

(20 votes)

L'emploi est le premier enjeu politique car il conditionne à la fois le renforcement de la vie dans les hameaux et l'entretien du patrimoine, l'arrivée de nouveaux actifs, de familles permanentes, des ressources pour la collectivité.

L'agriculture est évidemment l'activité la plus lisible sur le territoire communal avec cinq ou six exploitations, certes conduites dans des conditions parfois difficiles. La Commune devra encourager une agriculture bio respectueuse de l'environnement et quand cela est possible le débardage à traction animale .

Le confortement et le développement d'exploitations agricoles permettront l'accueil de nouveaux arrivants et rendront possible différentes initiatives parmi lesquelles la mise en place d'un atelier de transformation sur place des produits : châtaignes, conserves, confitures, miel, légumes, fruits... Cela permettrait, vraisemblablement, d'organiser en groupe la commercialisation des produits dans les zones urbaines proches.

Il y aurait aussi une « économie d'échelle » à faire dans le partage d'outils de culture et dans la réparation du matériel agricole.

Cependant, le PLU ne propose pas de localisation pour ces éventuelles initiatives. Une révision partielle et une modification éventuelle seront nécessaires pour mettre en service l'un ou l'autre équipement.

La collaboration étroite avec les institutions, notamment la Chambre d'Agriculture, la SAFER, la Communauté de Communes, le Parc National des Cévennes, doit être intensifiée pour mettre en place conseils et méthodes renforçant la pertinence du fonctionnement des zones cultivées ou pâturées (actuelles et futures).

Ensuite, existent des potentiels de développement et d'accompagnement du tourisme vert qui se pratique déjà, modestement : établir des itinéraires clairement indiqués pour les sentiers balisés, accompagner les touristes, les loger (gîtes, camping, yourtes...), les nourrir en leur offrant des produits locaux, accueillir des groupes de randonneurs en mettant à disposition un gîte d'étape qui aurait pour effet de créer une demande en restauration...

Le bar/glacier saisonnier a pour ambition de se renforcer afin de devenir une épicerie permanente ce qui permettrait à terme de répondre à certains besoins quotidiens des habitants et des saisonniers.

L'artisanat créatif, les emplois tertiaires ont permis à des familles de travailler au calme et dans un cadre magnifique. Le télétravail n'étant pas encore possible en raison des mauvais réseaux de télécommunications et transmissions : il apparaît urgent d'y remédier.

### ORIENTATIONS

- Préserver l'usage agricole des terres pâturées
- Reconquérir les anciennes terres pâturées qui se referment : potentiel agricole et lutte incendies en facilitant l'accès au foncier (accès par des pistes nouvelles, mise en place d'animation foncière agricole avec les partenaires institutionnels)
- Etudier les possibilités d'installations agricoles : création d'activité et/ou reprise et de logements pour les agriculteurs et leurs familles

- Maintenir la ceinture verte autour des hameaux pour préserver les espaces agricoles et prévenir les risques (incendies)
- Développer une bonne gestion des forêts et privilégier l'exploitation du châtaignier dans les actuels secteurs de sylvo-pastoralisme
- Inciter à l'utilisation du bois local dans les futures constructions
- Evaluer les besoins et les possibilités d'installation d'une plateforme de pluri-activités (transformation produits agricoles, ...)
- Soutenir les activités économiques locales : l'artisanat d'art, les activités culturelles, les travaux du bâtiment, l'entretien des résidences principales/secondaires, les aides à la personne, l'entretien du milieu naturel et les activités tertiaires
- obtenir l'accès au très haut débit internet (par la fibre) et améliorer les télécommunications et télétransmissions actuelles.
- Accompagner le développement du tourisme dans la commune et sa bonne intégration dans vie communale
- Permettre aux agriculteurs de créer une activité complémentaire liée à l'accueil à la ferme
- Entretien des sentiers de randonnées en lien avec les partenaires compétents, ils sont un vecteur de fréquentation dans la commune

DOCUMENT PROV

## 2. PROPOSER DES MODES D'HABITER ADAPTES AUX SITUATIONS DIFFERENTES DES HAMEAUX ET AUX ASPIRATIONS INDIVIDUELLES RECEVABLES (33 votes)

---

### **a. Réhabiliter en priorité les bâtiments existants pour accueillir de nouveaux habitants**

Depuis les années 1960, de très nombreux bâtiments ont été réhabilités de manière traditionnelle : respect des implantations d'origine, pierre de taille en schiste pour les murs, toitures en lauzes pour certains bâtiments, ce qui fait pleinement apprécier la commune par les habitants et les visiteurs.

Cette façon de réhabiliter est très lisible à BONNEVAUX VILLAGE, qui est la vitrine de la commune et dont la photographie depuis le chemin des crêtes se trouve régulièrement dans les guides touristiques de la région.

LES ALEGRES est quasiment réhabilité (4 ou 5 ruines privées subsistent) et concentre le plus d'habitants permanents de la commune : plus de 20 personnes et 12 foyers permanents.

NOJARET a une situation plus contrastée : même si les réhabilitations sont engagées le hameau est faiblement occupé à l'année au regard de ses capacités. Ce hameau disposait d'une école à la fin du XIXe siècle (une quinzaine de familles y habitaient).

COULIS est quasiment complètement en ruines, quelques habitants résistent à l'état de délabrement du bâti, alors que malgré des initiatives individuelles, le foncier reste bloqué entre les mains d'indivisions complexes.

Le hameau du BOSC est en cours de réhabilitation (résidents secondaires) alors que LES THOMAZES, dont la plupart des bâtiments ont été réhabilités, est habitée toute l'année.

Plusieurs mas anciens et le prieuré ont été réhabilités et sont majoritairement habités à l'année (La Rouvière, La Pourrière, l'Abbaye, La Figère, Gran-pesse ...) d'autres sont en cours de réhabilitations (La Rivière, Combe de Claux...)

Le Plan d'Occupation des Sols datant des années 90 a permis de respecter l'architecture et la maîtrise des implantations. Cependant, sa modernisation doit être mise en place car le Plan Local d'Urbanisme conçu sur la base de règlements nouveaux permet d'élargir, qualitativement, le champ de la planification grâce en partie aux approches environnementales qui s'imposent désormais. Il ne s'agira pas de discuter cette réalité mais simplement d'en profiter pour prendre conscience des qualités du territoire.

Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme a mis en évidence un potentiel important de bâtiments vacants ou abandonnés qui pourraient, en étant réhabilités, accueillir de nouveaux habitants sans nécessairement créer de nouvelles constructions qui viendraient trop fortement troubler l'enveloppe existante des hameaux.

La commune souhaite que des réhabilitations des bâtiments en ruine soient entreprises en utilisant les différents outils pour les récupérer et gérer leur destination : négociation amiable, abandon manifeste, biens sans maîtres, expropriations le cas échéant... Un portage pourrait être engagé avec le concours de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc Roussillon et « d'opérateurs » prêts à s'intéresser aux communes rurales.

Le diagnostic a recensé un potentiel relativement important de bâtiments à réhabiliter mais la plupart sont privés ou ont un avenir contrarié par des indivisions complexes.

L'objectif dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme serait de voir réhabiliter les bâtiments abandonnés dans les 10 ans afin d'accueillir de nouveaux habitants permanents.

### ***b. Lutter contre le mitage des espaces naturels et agricoles***

Le développement d'habitat dispersé dans les espaces naturels est un phénomène mesuré qui n'est pas appelé à se répandre. La commune entend lutter contre le mitage en protégeant les espaces agricoles et naturels.

Ainsi, afin d'éviter d'éventuelles nouvelles constructions éloignées des espaces déjà bâtis, il sera nécessaire de favoriser et faciliter les futures installations dans les hameaux existants en conservant leurs limites actuelles.

Pour autant, la municipalité souhaite étudier les possibilités de changements de destination des bâtiments agricoles existants.

### ***c. Etudier la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement et/ou d'une plateforme de pluri-activités.***

La création d'un nouvel hameau est soumise à réflexion. L'objectif est de disposer de foncier non bâti, disponible à assez court terme contrairement aux bâtiments vacants ou abandonnés qui mettront du temps à être reconquis. Réaliser un ensemble bâti sur une emprise restreinte selon un programme favorisant l'installation de jeunes actifs permettrait de pérenniser la dynamique du territoire. Il s'agit d'une hypothèse de programme.

La localisation est à déterminer en fonction de l'insertion dans les paysages, de l'accessibilité depuis la RD, de la proximité de BONNEVAUX village et de la desserte en eau potable.

De plus, la nécessité de préserver les terrasses cultivées aux abords des hameaux contraint fortement la constructibilité en continuité de l'existant. Elles constituent un écrin paysagé, une sécurité pour les hameaux par rapport au risque incendie et surtout leur non-urbanisation ne condamne pas à terme la pratique d'une petite agriculture vivrière à proximité des habitations.

Cet éco-hameau innoverait en matière de constructions bioclimatiques utilisant des matériaux locaux et s'affranchissant de l'usage strict de la pierre de schiste ou de la lauze.

Pour autant, une qualité architecturale de bon niveau devra être trouvée afin d'assurer son intégration dans les paysages de la Bonne Vallée.

### ***d. Respecter l'identité cévenole tout en modernisant les matériaux et pratiques de construction pour rendre plus simple et moins coûteuse la réhabilitation des ruines***

Les questions de l'architecture et des matériaux de construction se sont posées régulièrement au cours des débats. Deux « doctrines » s'affrontent : respecter scrupuleusement les modénatures et les matériaux traditionnels ou bien admettre que, sans perturber l'allure des lieux, une modernité non agressive s'installe. Les coûts de la réhabilitation et de la construction sont devenus prohibitifs pour de nouveaux habitants à cause des difficultés de chantier (approvisionnements en particulier, maniement des matériaux originels,...) et du coût que ces opérations représentent. Ainsi, avec une approche contemporaine et moins coûteuse (structures en bois par exemple), les constructions confortables qui s'insèreraient parfaitement dans les territoires d'accueil permettraient d'apporter des réponses à cette question.

**Sauvegarder l'identité cévenole des constructions est un objectif majeur. Pour autant, différencier le traitement de l'aspect extérieur des constructions selon les enjeux de chaque hameau est une orientation affichée.**

Le règlement du PLU accompagné d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères permettra d'encadrer cette volonté politique appréciable.

Le village de BONNEVAUX constitue la vitrine de la commune et nécessite d'être « sanctuarisé » pour préserver ses qualités architecturales.

Les hameaux de NOJARET nécessitent eux aussi une attention particulière, afin de conforter leur forte présence dans le paysage et leur identité architecturale. Pour inciter des habitants permanents voire des agriculteurs nouveaux à s'installer, la réhabilitation des nombreuses ruines serait pertinente. Cependant, un certain assouplissement des règles pour faciliter ces réhabilitations pourra être envisagé (par exemple petites extensions possibles sur la base des fondations existantes) mais de façon rigoureuse, limitée et sans compromettre l'unité des ensembles dans le paysage. De la même façon, les ALEGRES pourront confirmer les bases de leur identité architecturale cévenole tout en pérennisant l'usage qui a eu cours durant les dernières années à savoir la réalisation de petites extensions (accolées, en surélévation etc...) dans des matériaux locaux non exclusivement en pierre de schiste. C'est notamment ce qui a recréé toute la qualité de vie que l'on peut observer aujourd'hui aux Alègres. L'objectif pour ce hameau est clairement d'organiser le renouvellement de sa population à long terme pour pérenniser le nombre actuel d'habitants permanents.

LE BOSC et les THOMASES présentent un potentiel pour l'accueil de population permanente et vont bénéficier d'une desserte en eau potable (AEP du bas du village en cours été 2015)

COULIS pourrait devenir un lieu d'expérimentation de formes et techniques architecturales. La rénovation future de ce hameau historique aujourd'hui éloigné et peu accessible serait l'occasion d'innover et de repenser la manière de reconstruire les ruines.

Engager des possibilités de construire dans de bonnes conditions serait, très probablement, un facteur d'attractivité pour de nouveaux habitants. En particulier des jeunes, agriculteurs ou non qui viendraient à BONNEVAUX trouveraient plus aisément un logis.

Le sujet des réseaux est important car il conditionne la salubrité des secteurs construits. Manifestement BONNEVAUX Village et NOJARET sont bien desservis en eau potable et sont desservis par un réseau public d'assainissement. Le hameau des ALEGRES dispose de l'eau potable ainsi que LE BOSC et LES THOMAZES (projet en cours de réalisation) pour autant un futur réseau d'assainissement collectif pour ces 3 hameaux semble complexe et coûteux. COULIS a une situation à part puisque déjà inaccessible par une voie carrossable et sans accès public à l'eau potable. La reconquête de ce hameau devra forcément passer par une mise en sécurité des personnes pour l'accès des secours et à l'eau. Une solution viable à ce problème est nécessaire, compte tenu du mauvais état de la piste actuelle et ainsi profiter du potentiel d'habitabilité qui le caractérise. Des systèmes autonomes d'assainissement (phyto-épuration) pourront ensuite être étudiés pour les eaux usées.

L'habitat alternatif est également une possibilité que la municipalité ne souhaite pas écarter : certains Bonnevalais proposent ces modes d'habiter, ne souhaitent pas se "loger" de façon traditionnelle expriment le souhait de se rapprocher de la nature et une volonté de réduire leur empreinte écologique ,

#### ***e. Les objectifs d'accueil de population***

Au regard de la population vieillissante et des successions qui vont s'opérer sur de nombreux logements permanents actuels, les objectifs pourraient être d'accueillir un minimum de 5 ménages dans les 10 ans afin de maintenir le nombre d'habitants actuels.

#### ***f. Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain***

Pour BONNEVAUX, ces notions sont à relativiser. Le POS n'ayant offert aucune constructibilité en dehors des emprises déjà bâties, la consommation foncière des ces 10 dernières années est quasiment nulle.

La municipalité entend encourager la réhabilitation des bâtiments inoccupés dans les hameaux et d'en maîtriser la qualité. Elle souhaite également étudier les possibilités des changements de destination des bâtiments agricoles existants, s'il s'avère que cette disposition ne contrariera pas l'activité agricole future.

La réhabilitation des bâtiments vacants ou des ruines dans les hameaux demandera du temps et leur nombre restera limité. Afin de s'assurer de possibilités d'améliorer la démographie et l'économie de la commune, la municipalité pourra étudier la possibilité de créer un hameau nouveau dont le programme et les modalités de mise en œuvre reste à écrire.

L'éco-hameau permettrait d'accueillir de nouveaux habitants mais aussi, le cas échéant, des services et locaux d'activité.

#### ORIENTATIONS

- Réhabiliter en priorité les bâtiments vacants ou inoccupés ou en ruine dans les hameaux pour accueillir une population nouvelle
- Poursuivre l'effort municipal de créer de nouveaux logements locatifs communaux pour accueillir des ménages et des actifs
- Différencier le traitement de l'aspect extérieur des constructions selon les enjeux de chaque hameau est un objectif souhaité
- Préserver la compacité de l'habitat
- Décourager le développement de l'habitat isolé en réfléchissant en amont à une offre de logements adaptés aux différentes situations dans les hameaux ou à proximité directe et ainsi lutter contre le mitage des espaces naturels et agricoles, limiter les risques sanitaires et garantir la sécurité des habitants. Pour autant, étudier les possibilités de changement de destination des bâtiments agricoles existants.
- Etudier l'hypothèse de la création d'un nouvel éco-hameau, de surface restreinte, qui permette d'accueillir des nouveaux habitants et d'activités, en en maîtrisant le programme.

### 3. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER POUR GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES (11 votes)

---

Le patrimoine local, d'une variété et d'une richesse exceptionnelles, mérite d'être valorisé : poursuivre la signalétique et les sentiers et signaler le patrimoine vernaculaire (terrasses, drailles, ruchers-tronc...) sont des moyens de valoriser le territoire, tout en menant à une politique de développement touristique.

Les jardins périphériques aux hameaux sont des éléments identitaires forts, et ils favorisent la richesse de la biodiversité communale : les préserver est un objectif fort.

Les choix d'implantation des projets de développement futurs (habitat et activités) doivent prendre en compte la Trame Verte et Bleue. Cette ambition peut se décliner de deux façons:

- l'installation de nouveaux exploitants, ou l'extension des exploitations actuelles pourrait être privilégiée sur les milieux identifiés en cours de fermeture ou victime d'enfrichement afin de favoriser la réouverture des milieux et leur entretien.
- les projets de constructions nouvelles, ou d'installation d'activités nouvelles (unité de transformation) sont à éviter dans les continuités écologiques, afin d'assurer l'intégrité de la Trame Verte et Bleue.

Certains milieux naturels sont dégradés par l'enfrichement et la présence de sangliers. Il faudra contenir cette évolution et permettre, dans la mesure des possibilités dont dispose la commune, si ce n'est la restauration de ces milieux, ou, au moins, la limitation de leur dégradation.

Le territoire communal a fait l'objet de plusieurs mesures d'inventaires écologiques (ZNIEFF, Natura 2000, PNC). Il s'avère malgré tout qu'aujourd'hui que la connaissance du patrimoine naturel communal peut être améliorée : sites de nidification de l'Aigle de Bonelli à confirmer, détermination de l'intérêt communautaire des châtaigneraies cévenoles, état de conservation des ripisylves. Des partenaires existent et pourraient assister la commune dans cette tâche.

Les milieux ouverts, les espaces forestiers et les cours d'eau sont les trois milieux naturels les plus remarquables et les plus importants pour la biodiversité communale.

Au travers des différentes mesures envisagées dans le cadre de la pérennisation et du développement des pratiques agricoles, les milieux ouverts et forestiers sont pris en compte dans le PLU. Il convient également de préserver la qualité exceptionnelle de ces milieux, notamment en veillant au respect des limites de charge des effluents du système d'assainissement collectif, et en améliorant l'assainissement non collectif.

L'agriculture représente à BONNEVAUX une garantie du maintien des milieux et des continuités écologiques. Les cultures sont à rapprocher de la notion d'Agriculture à Haute Valeur Naturelle : une forme de mise en valeur agricole du milieu qui permet la présence, dans l'écosystème exploité, d'habitats naturels abritant des espèces sauvages coexistant avec des espèces domestiques.

Enfin, d'une manière plus générale, pour préserver la qualité exceptionnelle des milieux naturels communaux, des mesures pourraient être envisagées afin de limiter la pollution des milieux : améliorer l'assainissement non collectif (certaines habitations ne disposent d'aucun système individuel), encourager au compostage (pourquoi pas un site de compostage collectif utilisable par tous), sensibiliser et faciliter le tri sélectif.

**ORIENTATIONS :**

- S'assurer que les projets d'aménagement ou de développement de la commune ne portent pas atteinte aux continuités écologiques = la Trame Verte et Bleue
- Limiter la fermeture des milieux ouverts
- Préserver les ripisylves, afin de garantir les corridors écologiques dans le schéma de la trame verte et bleue de la commune- Préserver l'harmonie paysagère globale rare du territoire
- Maintenir et développer l'activité d'élevage et de maraîchage autour de Bonnevaux et des autres hameaux
- Valoriser les deux points de repère du Col du Péras et de la Croix de Nojaret
- Maintenir et préserver les chemins de randonnée
- Maîtriser les effluents et le traitement des déchets

DOCUMENT PROVISOIRE

#### 4. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE ET MILITER POUR L'ACCES AU TRES HAUT DEBIT (6 VOTES)

---

L'accessibilité à BONNEVAUX est un des enjeux de premier plan tellement la visite des commerces et services des territoires voisins est problématique.

La dimension et l'état des routes, périodiquement concernées par les épisodes cévenols, la difficulté d'entretenir le réseau sont de vrais sujets. L'usage de la voiture particulière est systématique, les déplacements à pied ou à vélo sont rendus très délicat à cause de la topographie et de l'éloignement des pôles de vie de la vallée... Certains habitants utilisent fréquemment les sentiers pour joindre un hameau à un autre, ce qui est parfois plus aisé que de se transporter en auto par la route.

Le stationnement aux abords des hameaux est très problématique en particulier lors de la période estivale où la fréquentation est plus importante.

Une partie de la route "des moines" (prolongation de la D320 au-delà du km 11) qui désenclave Bonnevaux est fortement dégradée par les épisodes cévenols et n'est pas régulièrement entretenue car de la responsabilité de la commune voisine d'Ardèche. Ceci constitue un grave handicap car la plupart des habitants de Bonnevaux l'utilisent pour rejoindre Bessèges, St Ambroix, Alès, Les Vans, Banne, St Paul Le Jeune, Barjac, Avignon...qui constituent leur bassin de vie. Il apparaît urgent et prioritaire qu'une solution pérenne soit trouvée avec les élus du Gard et de l'Ardèche (requalification de la portion de cette route et changement de responsabilité départementales?)

La Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général du Gard, a décidé de créer un service de transport à la demande à l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes. Tous les habitants ayant leur résidence (principale ou secondaire) sur le territoire des « Hautes Cévennes » peuvent en bénéficier.

L'accès aux réseaux de télécommunication et d'internet est défectueux sur la commune ce qui constitue un deuxième grave handicap. Remédier à cette situation désastreuse qui concerne le téléphone (filaire ou hertzien) et l'accès à internet doit constituer une autre priorité pour la commune.

##### **ORIENTATIONS :**

-obtenir un changement de responsabilité départementale et une requalification de la portion ardèchoise de la route des moines -

##### **obtenir l'accès au très haut débit**

- Poursuivre l'entretien des routes et leurs abords pour faciliter les trajets des habitants au quotidien et des touristes et pour faciliter l'accès des secours.

- Améliorer la capacité de stationnement aux abords des hameaux

- Poursuivre les actions d'entretien des sentiers, surtout ceux qui permettent aux habitants d'aller d'un hameau à un autre sans utiliser la voiture ainsi que pour valoriser des itinéraires touristiques.

- Encourager les habitants à utiliser l'offre de transports à la demande mise en place par la Communauté de Communes